**Demande de mise en place d’une Convention de cotutelle internationale de thèse pour avis préalable de l’ED SMRE (*Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat)***

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants en développant une coopération scientifique internationale entre des laboratoires de recherche français et étrangers. Les doctorants effectuent leurs travaux sous la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des pays concernés. Les deux directeurs de thèse pressentis, en France et dans le pays étranger partenaire, doivent être habilités à diriger un doctorat, selon la législation propre à leur pays. La cotutelle internationale de thèse institue un partenariat entre deux établissements accrédités à délivrer le diplôme de doctorat. Elle en fixe les modalités. Les différentes parties s’engagent à en respecter les termes.

Dès le projet de cotutelle, les éléments suivants doivent faire l’objet d’une discussion entre les directeurs de thèse pressentis et le ou la candidat.e. **Pour l’ED SMRE, une attention particulière est accordée aux points concernant :**

* Le financement : un financement minimum de 1 100 euros net mensuels durant les périodes de séjour en France est obligatoire
* Le calendrier des séjours entre les 2 établissements ;
* La formation doctorale (*30 crédits de formation doctorale à valider)*;
* Les comités de thèse (*deux comités à prévoir pendant la thèse - La mise en place d'un dispositif commun aux deux établissements peut être envisagée, si un comité individuel de suivi existe déjà dans l’établissement partenaire. Il convient que cela soit, alors, clairement indiqué dans la convention de cotutelle).*
* La langue de rédaction de la thèse ;
* La soutenance de la thèse : lieu, constitution du jury ;
* La délivrance du titre de docteur par les deux établissements ;
* Le dépôt, le signalement et la reproduction de la thèse et la gestion des résultats de la recherche
* Les droits d'inscription : le paiement est en principe effectué alternativement dans les deux établissements. *(Le doctorant doit être inscrit administrativement chaque année dans les deux établissements, mais il ne paie les droits d'inscription que dans l'un d'entre eux).*

**Quand et comment s’inscrire en cotutelle de thèse ?**

La demande de mise en place d’une cotutelle internationale de thèse doit être anticipée. Elle doit être initiée par le directeur de thèse et transmise à l’ED SMRE pour avis préalable. Cet avis doit être acquis avant d'engager des démarches pour établir un accord de cotutelle internationale de thèse. La convention de cotutelle doit être finalisée dès l’admission en doctorat. Les conditions envisagées devront être compatibles avec le [cadre réglementaire national](https://www.universite-paris-saclay.fr/research/textes-de-reference), la [charte du doctorat](https://www.universite-paris-saclay.fr/research/charte-du-doctorat).

**Mise en place de la convention :**

Dès la notification de l’avis favorable à la demande de cotutelle, les directeurs devront prendre contact avec les services compétents des deux établissements partenaires *(ED SMRE, Service Mobilités Internationales)* puis afin de mettre en place la convention.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Descriptif** | **Référent** | **Quand** |
| **Etape 1** | Le directeur de thèse entre en contact avec l'ED, complète la demande de mise en place d’une cotutelle pour accord de principe sur la cotutelle de thèse | Le coordinateur de l’ED SMRE : sec-edsmre@cue-lnf.fr | **J – 6 mois** (avant le démarrage de la cotutelle) |
| **Etape 2** | Obtenir le modèle type de convention de Cotutelle de Thèse U Lille | Service Mobilités Internationales : Anne Trassaert  : anne.trassaert@univ-lille.fr |  |
| **Etape 3** | Compléter le draft de la convention de cotutelle ainsi que son annexe technique | Le Directeur de thèse U Lille et le co-directeur de l'Université partenaire |  |
| **Etape 4** | Relecture du draft par le service Mobilités Internationales et de l'ED pour éventuelles modifications | Service Mobilités Internationales et ED SMRE |  |
| **Etape 5** | Navette entre le service Mobilités Internationales pour modifications éventuelles du draft de la convention jusqu’à l’aboutissement d’un accord définitif des deux établissements partenaires | Le Directeur de thèse U Lille et le co-directeur de l'Université partenaire et les services d’établissements |  |
| **Etape 6** | Une fois les négociations abouties et dès lors que l’accord des parties concernées aura été donné, la convention pourra être signée. (***la présidence de l'Université de Lille signera en dernier lieu***) | Service Mobilités Internationales | **J- 1 mois** (avant le démarrage de la cotutelle |

**Description du projet doctoral :**

Date de 1ière inscription en doctorat à U Lille : : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***(JJ/MM/AA)***

Date de 1ière inscription en doctorat dans l’établissement partenaire : : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***(JJ/MM/AA)***

Nom de l’établissement partenaire (*Fournir le nom complet, en toutes lettres de l'établissement étranger partenaire avec qui doit être établi le partenariat)* :

Adresse :

Pays :

Co-directeur/Directrice de thèse *(NOM/Prénom)* :

Grade :

Établissement :

Laboratoire de rattachement :

Email : 🖂 ……………………….…….…@……………………………….. Téléphone : 🕿

HDR : oui non, Date d’obtention de l’HDR : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***(JJ/MM/AA)***

Pour les encadrants internationaux, encadrez-vous des doctorants dans votre pays ? :

Co-encadrant (e) de thèse (*NOM/Prénom)* :

Grade :

Établissement :

Laboratoire de rattachement :

Email : 🖂 ……………………….…….…@……………………………….. Téléphone : 🕿

Projet de recherche - Titre de la thèse :

Contact pour la mise en place de la cotutelle dans l’établissement partenaire (*Indiquer le courriel de la personne en charge des accords de cotutelles dans l'établissement étranger partenaire)* :

Nom du correspondant :

Nom du service administratif :

Adresse :

Email : 🖂 ……………………….…….…@……………………………….. Téléphone : 🕿

**I/ Motivation et intérêt scientifique à la mise en place de la cotutelle dans un partenariat international *(Précisez les différents points)* :**

**Quels sont les attendus de ce partenariat international** ? (*Fournir un court paragraphe qui explique clairement et brièvement les retombées principales que vous attendez de cette coopération)*

**Quel serait l'intérêt principal du doctorant ?** *(Compétences complémentaires, accéder à un terrain d'étude international, vivre une expérience interculturelle, développer ses compétences linguistiques, valoriser une expérience internationale par un double-diplôme, améliorer ses perspectives professionnelles...)*

**Quel sera la durée de la thèse ?**

**II/ Quel est l’intérêt institutionnel de ce partenariat international, son éventuel caractère stratégique ? *(Précisez les différents points)***

L’accord s’inscrit-il dans un partenariat institutionnel déjà structuré ou dans une coopération scientifique plus informelle entre les laboratoires ?

Le partenariat est-il susceptible d’améliorer la réputation ou l’attractivité de la formation doctorale de l’ED SMRE ou sa reconnaissance internationale ? *(co-publications internationales, organisation de colloques scientifiques en commun etc.)*

L’accord est-il susceptible de contribuer à développer une filière de recrutement d’excellents candidats, d’aider au développement de la mobilité entrante et sortante d'étudiants, de doctorants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ?

**III/ Les conditions prévues garantissent-elles un bon déroulement de la thèse dans un partenariat international ?** ***(Précisez les différents points)***

Quelle est l’expérience de collaboration entre les partenaires **?** *(les directeurs de thèse se connaissent-ils bien ? ont-ils déjà coopéré / publié ensemble)*:

Des mobilités sont-elles prévues pour vous rencontrer pendant la thèse ?

Précisez ce que chaque partenaire apporte dans la collaboration d’un point de vue scientifique **?** *(échanges d'idées et de connaissances, développement de compétences complémentaires, échanges de savoirs faire, accès à des plateformes techniques; à des terrains d'études, à des informations)*

La durée des séjours du doctorant dans les deux pays sera t-elle équilibrée ?

**IV/ Descriptif du montage financier (*à détailler pour toute la durée de la thèse*) :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lieu de séjour** | **Durée** | **Nature du financement** | **Montant mensuel** | **Situation** |
| *Exemple :*  *Université Lille* | *Janvier année N à Juin année N* | *CDD Biatss* | *1200 euros* | *acquis* |
| *Université Partenaire* | *Juin année N à décembre année N* | *Bourse* | *1000 euros* | *acquis* |
| Université de Lille |  |  |  | Acquis ou demandé |
|  |  | Compléter autant que de besoin |  |  |
| Université Partenaire |  |  |  |  |
|  |  | Compléter autant que de besoin |  |  |

Si le financement est constitué de plusieurs sources, merci de faire figurer le montant mensuel et de fournir le détail des montants et de leur origine

***Joindre les justificatifs de financement***

Les écoles doctorales du secteur Sciences Technologies Santé ont fixé comme condition d'inscription en thèse **un montant minimum de 1100 euros mensuels durant les périodes de séjour en France**

L’ED SMRE s’assure également que le doctorant(e) bénéficie lors de ses séjours dans l’établissement partenaire d’un financement suffisant et permettant de bonnes conditions de déroulement du projet doctoral.

En ce qui concerne **les dépenses liées aux frais de recherche**, l’ED SMRE considère que les dépenses nécessaires au bon déroulement du projet doctoral sont prises en charge par l’unité de recherche dans laquelle séjourne le ou la doctorant-e au moment de l’engagement de la dépense.

**SIGNATURES OBLIGATOIRES – Les signataires certifient avoir pris connaissance de la Charte du Doctorat et s’engagent à en respecter les principes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le Doctorant,  Date : | Le Directeur de Thèse,  Date : | Le Co-directeur de thèse,  Date : |
| Le(s) co-encadrant(s),  Date : | Le Directeur de l’Unité de Recherche :  Date : | Le Directeur des Etudes Doctorales:  Date : |

**Avis et signature du Directeur de l’Ecole Doctorale pour proposition de cotutelle :**

🞏 Favorable 🞏 Défavorable**:**………………………………………………………………………………………….

Fait à…………………………………………………. Le…………/………/…………… Signature :

**NE PAS OUBLIER DE JOINDRE EN COMPLEMENT LE Dossier de candidature à l’inscription en thèse de doctorat**